

LA LETTRE DU 18 JUIN

N° 290 octobre 2026-Trente et unième année



Le combat de l'avenir

SOMMAIRE

-TOUT VA TRES BIEN MADAME ... DANSONS, DANSONS...Jacques MYARD	page 2
-ACCOMPLIR LE GAULLISME ... Christine ALFARGE	page 3
-En mémoire de l'ancien Premier ministre, Édouard Balladur ...	Page 5
-Georges Pompidou face à la mutation économique de l'Occident, ... Georges-Henri Soutou	page 8
-Ce que la France doit encore aujourd'hui à la Libération... Claude FRANC	page 11
-Philippe Séguin, un grand Gaulliste social Paul KLOBOUKOFF	page 12
-Livre : DE GAULLE EN FAMILLE...Mathieu Geagea	page 13
-Exposition : DE GAULLE Brique par Brique	page 14





TOUT VA TRES BIEN MADAME ...
DANSONS, DANSONS...

Par Jacques MYARD,

-Les flux migratoires prospèrent plus que jamais : 400 000 personnes en plus en France chaque année, l'état de droit, au grand dam des Français, sacralise le droit à la vie familiale et impose aux maires de marier des personnes illégalement sur le territoire, au risque d'être démis de leurs fonctions.

-La dette française se porte très bien, elle progresse gaillardement, pique vers des sommets, mais elle ne fondra pas comme neige au soleil, c'est certain...

-Le gouvernement cherche sa voie quotidienne face aux polémiques récurrentes des écologistes qui osent espérer que le soleil fasse bientôt fondre tous les glaciers de la planète...pour justifier leurs convictions.

« En politique, une vérité indirecte n'est souvent qu'une erreur suffisamment répétée » **Gustave Le Bon**

-Les décideurs élus se débattent dans le magma des lois, des règles et des normes, qui corsètent leur action publique pour le bonheur des procéduriers, qui instrumentent la justice au nom de l'état de droit...C'est le règne de l'individualisme -roi, pourfendeur du bien public ...

-La Justice s'interroge sur l'actualité - a-t-on oublié que ce service public est d'abord incarné par des hommes et des femmes - « errare humanum est » - ? Elle prend conscience des questions que se pose l'opinion publique tout en se revendiquant de son autorité indépendante...article 66 de la Constitution.

-Lois et société, il arrive que le législateur se prend par idéologie à légiférer dans des domaines qui, parfois relèvent de choix de conscience individuelle, de secrets famille, voire de pratiques culturelles comme on l'a vu plus particulièrement qui touche au corps des femmes.

La loi sur l'aide à mourir n'est pas une loi ordinaire, elle prétend ouvrir « un droit » pour abrégé sa vie, un « droit » encadré par la loi ; tous les exemples étrangers démontrent que les limites législatives sont outrepassées, jamais respectées. C'est un changement de notre civilisation qui a élevé au rang de commandement : « tu ne tueras point » Les soins palliatifs sont la seule possibilité, une question de moyen !

La Procréation Médicale Assistée (PMA) « loue » un ventre de femme pour mettre au monde un enfant « commandé » par un couple d'hommes. La Cour de cassation vient de prendre en compte la reconnaissance - par exequatur - de la naissance d'un enfant enfanté au Canada où la PMA est licite.

La Cour privilégie l'intérêt de l'enfant, certes, mais le couple des hommes qui ont « commandé » cet enfant en payant le ventre d'une femme, l'ont-ils privilégié ? Ces faits sont bien réels, ils illustrent les dérives du genre humain qui joue les apprentis-sorciers !

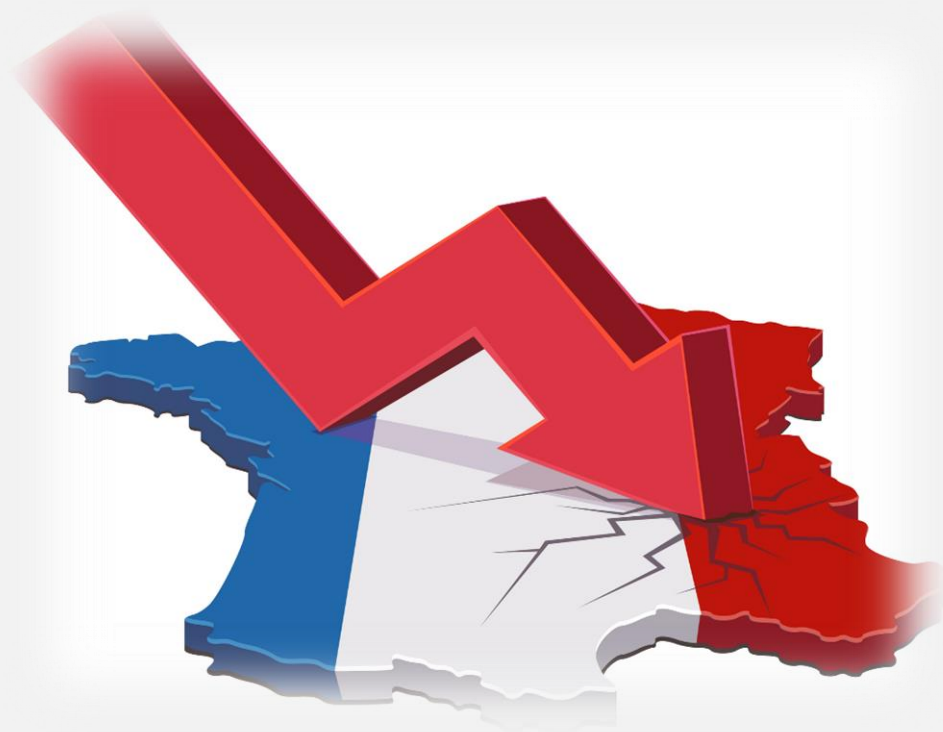
-L'État existe-t-il encore ? Il transpire, retrouve dans ses archives son vieux plan ORSEC, mobilise ses préfets et les élus locaux, taillables et corvéables à merci, rien de nouveau...

« Je ne vois guère d'autre exemple d'un État qui meurt étouffé par son propre gâchis et retourne au néant sous le regard indifférent de la Nation. » **François Mauriac**

-L'Union européenne parle globish avec un fort accent germanique, la présidente de Commission se pousse du col pour tout vouloir décider à Bruxelles ...en dépit du Conseil et du Parlement ...

-L'Euro anesthésie les réalités monétaires de la zone, les créances de l'Allemagne (1065 Mds €) enregistrées à Target 2 en mai 2026 sur les pays du Sud (France – 190 Mds €, ESP -448 Mds €, It – 358 Mds €) restent impayées, mais pour combien de temps ?

On comprend mieux la position de l'Espagne lors de la réunion des ministres des finances de la zone euro du 9 juillet dernier. Elle a proposé de créer un trésor de l'UE et d'émettre annuellement 850 milliards d'euros de dette commune.



La proposition de Madrid a été vertement refusée par les Néerlandais, les Finlandais - on se souvient que Berlin, à Aix-la-Chapelle, en mai avait fermement rappelé son opposition aux euros bonds, ce que E.Macron n'a toujours pas compris !

-Le parquet allemand accuse officiellement les autorités ukrainiennes d'avoir commandé le sabotage des gazoducs Nord Stream en septembre 2022.

-Kiev bombarde les raffineries russes et Moscou riposte sur des quartiers urbains ukrainiens ...

-Trump s'enrichit en spéculant sur les Bitcoins, mais ne lui en déplaît, la « dédollarisation » est bien en marche ; les Etats-Unis vont alors faire la manche et rapatrier leurs « boys »...

-L'éléphant républicain incarné par Donald Trump est fort à son affaire: il croit détenir les clés du conflit contre l'Iran et signe ostensiblement son « mémorandum d'entente » à Versailles, devant les caméras, mais il se leurre lourdement, rattrapé par la maîtrise iranienne du détroit d'ORMUZ : il découvre la guerre asymétrique...

Et de recommencer les frappes sur l'Iran, scellant la fin des illusions versaillaises; communication trumpienne ... comme d'habitude... « Quand l'éléphant trébuche, ce sont les fourmis qui en pâtissent. » **proverbe africain**

-Le Pape américain n'est pas l'ami du locataire de la Maison blanche, il lui répond sèchement, mais en colère, il perd son latin quand La Fraternité Saint-Pie-X consacre 4 nouveaux évêques : est-ce la préfiguration d'un nouveau schisme dans l'Église multiséculaire... ?

« Il ne faut pas jamais désespérer son ennemi ; cela le rend fort. » **Jean Anouilh**

Il règne une ambiance de RUPTURE dans tous les domaines, régaliens ou sociétaux ; certes, le pire n'est jamais certain :

« La politique et la stratégie de la guerre ne sont qu'une perpétuelle concurrence entre le bon sens et l'erreur. » **Charles de Gaulle**

Nous vivons ainsi une période merveilleuse où tous les événements s'additionnent, se combinent, pour combler d'aise le genre humain.

Dansons, dansons ... sur un volcan...prêt à se réveiller...
Ainsi va le village planétaire...

Jacques Myard Maire Honoraire de Maisons-Laffitte Membre honoraire du Parlement, Président du CNR et de l'Académie du gaullisme.



Par Christine ALFARGE,

« ACCOMPLIR LE GAULLISME »

« Ce qui nous réunit, c’est cela même qui remplit l’âme de notre peuple : soucis pour la France menacée, volonté de surmonter les périls, espérance à la pensée que la nation va sortir du marasme affreux où les partis la tiennent enlisée, suivre enfin la route du salut. » s’exprime Charles De Gaulle en 1951.

Au lendemain de la libération, l’épreuve du redressement économique et social de la France était la mise en œuvre de grandes réformes voulues par le général de Gaulle, s’appuyant sur le programme du conseil national de la résistance. Pour lui, la question d’ordre social était avant tout d’agir pour préserver la cohésion entre les Français.

La France est à un moment charnière de son histoire sociale.

Il s’agit de l’avenir et de la prospérité du pays. Protéger les Français face à toute décision précipitée impactant leur travail, leur santé, leurs moyens financiers, est primordial. C’est la France que le général De Gaulle et le Conseil national de la Résistance nous ont léguée.

Le défi économique de 1958.

À son retour aux affaires, les finances de la France, sa monnaie, avaient atteint un seuil catastrophique. Tel était le défi qui se présentait au général De Gaulle qu’il relèvera avec persévérance et rigueur, la confiance des Français lui étant acquise à travers la mise en place des institutions, ils suivront le général sur le chemin du redressement du pays. Dès le 30 janvier 1959, le général de Gaulle annonçait que le vent était favorable au pays, « il a la chance » disait-il, « la belle et bonne chance que notre peuple a parfois rencontrée, voici qu’elle s’offre de nouveau...Une France toute neuve reprend le cours de l’histoire... Mais pour qu’elle trouve sa base solide sur quoi bâtir sa puissance, nous devons mettre en ordre, largement et profondément, finances, monnaie, économie... »

Quelle direction donnera-t-il à l’effort économique ?

Selon la pensée du général de Gaulle, notre pays doit vivre avec son temps. « Pour produire beaucoup, pour le faire à des conditions qui facilitent les échanges, pour renouveler constamment par l’invention ce qu’il fabrique dans ses usines et récolte dans ses champs, il lui faut se transformer à mesure et profondément. » Charles de Gaulle a montré sa volonté de faire bouger tous les leviers, expansion, productivité, concurrence, concentration, vont s’imposer à l’économie française. Pour faire rayonner la France, « il ne suffit pas à l’industrie, à l’agriculture, au commerce, de fabriquer, récolter, échanger toujours autant, il faut qu’ils fabriquent, récoltent, échangent de plus en plus. » écrira le général de Gaulle dans ses Mémoires.

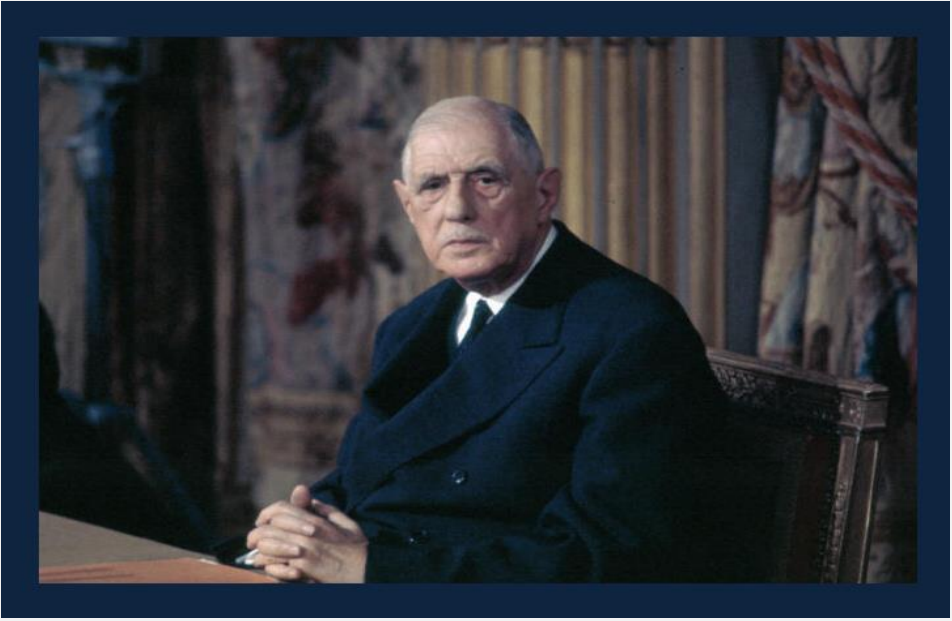
Le plan ou l’ardente obligation, la volonté du général De Gaulle.

L’ambition économique du général de Gaulle sera, à travers le Plan, de fixer les objectifs et les priorités pour les années qui suivront. Selon lui, « Il ne suffit pas de faire bien ce que l’on fait, il faut le faire mieux que les autres. » Au moment où il reprend la charge du pouvoir, le général de Gaulle se trouvait devant le traité de Rome du 25 mars 1957 que l’Allemagne, l’Italie, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg et bien sûr la France avaient signé, dans lequel il était question d’un accord économique pour instituer un marché commun entre les six. Cet accord avait été ratifié, le 9 juillet 1957, par le Parlement français.

Quelle va être l’attitude du général de Gaulle ?

Face à la concurrence internationale, il ne voulait pas que nos entreprises soient en reste, le général voulait leur donner une impulsion forte, les inciter à devenir plus compétitives notamment en travaillant ensemble. Il se résoudra au Marché Commun pour aller vers la suppression des douanes entre les Six, libérer le plus largement possible les échanges commerciaux, dans l’intérêt de son pays.

Le développement de l’hyperpuissance américaine depuis la fin de la guerre, notamment dans le domaine économique, est une réalité dont le général de Gaulle tiendra principalement compte en acceptant la mise en œuvre du Marché commun. Il ne manquera pas de dire le 14 janvier 1963, concernant l’Angleterre et son refus des contraintes du Traité de Rome : « En raison de ses attaches avec les anciennes colonies de l’Empire, de ses sources d’approvisionnement, Londres souhaite adhérer au Traité sans en respecter les règles qui seraient trop contraignantes pour elle. » Le général de Gaulle était sûr que l’Angleterre entrant dans le Marché commun, poserait problème, freinerait la construction de l’Europe économique et politique. Il lancera aux Anglais : « Quand on parle d’économie et à plus forte raison quand on en fait, il faut que ce que l’on dit et ce que l’on fait soit conforme aux réalités, parce que sans cela, on va à des impasses, et même, quelques fois à la ruine. »



Il s’agissait également de s’adapter par des investissements publics et privés à la modernisation des outils de production, comme il l’écrira dans ses Mémoires « les dépenses de développement dépasseront toujours celles de fonctionnement, tels la recherche fondamentale, l’espace, l’atome, l’aviation, l’informatique, ... » des activités de pointe à partir desquelles la notion de progrès prend tout son sens. Et bien sûr, la monnaie, reflet de la santé économique et du crédit, favorisant l’esprit d’entreprise et la paix sociale. Elle reste le critère indispensable de notre influence internationale et notre indépendance.

Pour le général De Gaulle, le progrès ne s’arrêtait pas seulement à l’économie. « Le système social qui relègue le travailleur, fût-il convenablement rémunéré, au rang d’instrument et d’engrenage, est, suivant moi, en contradiction avec la nature de notre espèce, voir avec l’esprit d’une saine productivité » écrira-t-il. Combien de Français se souviennent que le général de Gaulle est à l’origine de la création des comités d’entreprise, d’ouvrir la porte à la participation, sa volonté, l’intéressement des travailleurs aux bénéfices, mettant en lumière la contribution de chacun à l’effort rémunéré avec équité, source de bonheur et de sérénité ?

Le général de Gaulle avait le peuple de sa politique.

« Le problème politique majeur de notre temps, c’est de concilier la justice sociale et la liberté ; le problème culturel majeur de rendre accessible les plus grandes œuvres au plus grand nombre d’hommes... » écrit André Malraux.

Achevant son œuvre monumentale du redressement économique de la France, Charles de Gaulle avait avant tout l’ambition que chaque Français ait sa place, à condition de s’en donner les moyens dans tous les domaines notamment l’accès à la culture, répondre en priorité à leurs besoins sur les logements, les hôpitaux, les écoles, afin d’assurer le bien-être et l’équilibre familial.

La démographie, socle de la politique familiale du général De Gaulle.

Face au risque de rabetage auquel est aujourd’hui confrontée la politique familiale de la France, il faut raviver l’esprit et la flamme du général De Gaulle. Un pays s’appauvrit quand il n’y a pas la volonté d’encourager la natalité à travers une politique familiale forte. Si l’universalité des droits est un volet important de sa politique familiale, cette dernière repose principalement sur l’évolution démographique de notre pays. En dotant la France d’un institut d’analyses démographiques, l’INED dirigé par Alfred Sauvy, le général de Gaulle conduit une politique familiale avec tous les moyens matériels et moraux pouvant contribuer à l’accroissement quantitatif et l’amélioration qualitative de la population. La démographie joue aussi un rôle de prospection, quelle sera l’évolution du nombre d’habitants dans les années à venir ? C’est une question politique portant notamment sur le sujet majeur des régimes de retraite. **La question démographique est au cœur du système des retraites.**

La démographie a un rôle fondamental pour les futures générations, soulevant les problèmes, suggérant les solutions, avec les leviers adéquates pouvant être mis en place, indispensables pour éclairer l’avenir. Alfred Sauvy écrira : « La France a gagné la bataille de la natalité en 1946, sans y gagner celle de la jeunesse et de la vie. »

Dès 1945, le Général De Gaulle, paternel et patriote, souhaite « douze millions de beaux bébés ». Le pays bénéficie de ce renouveau démographique culminant dès 1950. La montée des jeunes a des effets positifs sur l'économie, augmentant la demande sur les logements, équipements, alimentation, vêtements, éducation, santé, loisirs.

La période de 1997 est essentielle.

L'universalité des droits concernant les allocations familiales est remise en cause, les communistes sont contre, le gouvernement Jospin fait marche arrière quelques mois plus tard, rétablissant le principe d'universalité tout en abaissant le quotient familial. La diminution des allocations familiales sous le quinquennat Hollande, la baisse du quotient familial pour les plus aisés avec une modulation des aides à l'accueil des jeunes enfants poursuivie au-delà avec un nouvel abaissement du plafond des ressources donnant droit au versement de l'allocation de base pour les parents de jeunes enfants, vont pénaliser les classes moyennes très durement.

Selon Gérard-François Dumont : « *Les évolutions de la natalité depuis quarante ans suivent celles de la politique familiale. Les effets des mesures prises depuis 2012 ont commencé à se faire sentir en 2016 et cela s'aggrave en 2017. Il ne faut pas oublier la baisse des dotations aux collectivités locales réticentes à développer l'accueil des jeunes enfants. Les difficultés, pour concilier vie familiale et vie professionnelle, sont très grandes.* »

Peut-on espérer un retour à la fécondité ?

Selon Gérard-François Dumont : « *Le gouvernement ne s'inquiète pas, il n'y a pas un mot sur la politique familiale dans la lettre du 13 janvier 2019 du président de la république aux Français. La fin de la taxe d'habitation est une catastrophe, avec des enfants, l'abattement est supprimé. Il y a aussi la décision d'allonger le congé paternité, le prélèvement à la source remettant en cause la solidarité dans le couple, l'objectif de supprimer le quotient familial, perte de la logique et de la complémentarité, l'impôt est lié à l'individu mais pas à la situation familiale. Il est essentiel de faire un diagnostic, cela révèle surtout une mauvaise situation pour espérer un retour à la fécondité.* »

Sans politique nataliste de la France, l'équilibre entre actifs et retraités se posera à nouveau, l'âge de départ en inactivité à 64 ans étant une variable d'ajustement n'apportant aucune solution ni garantie pour protéger le système par répartition.

L'avenir du système par répartition est une conquête sociale.

Le programme du Conseil national de la résistance instaurait très clairement le principe de retraite par répartition pour que les plus démunis bénéficient d'une retraite décente, à la différence de la capitalisation où chacun épargne pour sa retraite au regard de ses possibilités. Le système par répartition représente une solidarité entre générations, alors que le système par capitalisation correspond à une logique individuelle.



Répartition ou capitalisation ?

Aujourd'hui, l'avenir du système par répartition est en jeu, visé par des fonds de pension tournant le dos au principe de solidarité et mauvais pour l'économie française parce qu'ils introduisent une primauté spéculative dans les entreprises. Quel avenir radieux pour les Français ! Proposer de diminuer en partie la dette publique par la capitalisation des retraites ou leur désindexation à partir de 2027, le gaullisme social combattrait toujours cette idée conduisant quoi qu'on en dise à l'appauvrissement des citoyens.

La France se gouverne par la confiance.

Le gouvernement a décidé de reporter l'âge de départ, ce qui revient avant toute chose de faire travailler plus tard ceux qui ont commencé plus tôt, une décision injuste et inacceptable. Pourquoi ce choix ? Pas d'autres solutions, vraiment ?

- Mettre à contribution les entreprises
- Fiscaliser l'épargne salariale
- Augmenter légèrement les cotisations
- Taxer le capital

Il y a deux conceptions différentes, le revenu différé ou le salaire continué.

Dans une perspective libérale, la retraite, c'est du revenu différé. Toute leur vie, les travailleurs consacrent une part de leur salaire aux cotisations retraite et quand ils sont trop vieux pour travailler, ils touchent une pension qui dépend de ce qu'ils ont cotisé au cours de leur vie et qui leur permet de bénéficier d'une période de repos et de loisir avant la fin.

Mais il y a une autre manière de voir les choses qui consiste à envisager la retraite non comme du revenu différé mais comme la continuation du salaire au long de la vie. La collectivité décide de se cotiser pour que tous les travailleurs à un moment de leur existence puissent bénéficier d'un temps libéré. Les individus continuent de percevoir un salaire qui leur permet de décider eux-mêmes de quelle façon ils veulent être utiles, contribuer, exister au sein de la société.

En France, au lendemain de la seconde guerre mondiale, c'est assez largement le deuxième modèle qui s'impose et ça a des conséquences pratiques, c'est pour ça qu'on a par exemple décidé de calculer le montant de pensions de retraite sur les six derniers mois des fonctionnaires et les dix meilleures années des salariés pour que leur retraite soit une continuation de leur meilleur salaire, à l'époque, on a indexé les pensions de retraite sur les salaires pour que le pouvoir d'achat des retraités suive la même évolution que celui des autres salariés.

La décision d'avancer l'âge de la retraite à soixante ans a été prise pendant le septennat de François Mitterrand, pour que les travailleurs disposent d'un temps de liberté toujours plus grand dans la société et contribuent à ce que la France bénéficie d'un réseau associatif dont un tiers des retraités sont bénévoles dans une ou plusieurs associations, l'équivalent de 90 000 emplois temps plein. C'est là que repose une partie de nos vies familiales en France, les grands-parents assurent vingt-trois millions d'heures de garde d'enfant par semaine, autant que les heures des assistantes maternelles.

Les réformes qui se sont succédé depuis les années 90, ont visé à détricoter cette conception initiale de la retraite. Les pensions aujourd'hui ne sont plus indexées sur les salaires mais sur les prix, elles augmentent donc moins vite. Dans le privé, elles ne sont plus calculées sur les 10 meilleures années mais sur les 25 dernières. Les salariés sont de plus en plus incités à prendre une épargne complémentaire. Cela va dans le sens d'une conception libérale de la retraite, il en va de même pour la réforme actuelle.

L'objectif inavoué de la réforme est clair : le passage progressif à un régime par capitalisation.

En exigeant que ce soit les travailleurs qui en travaillant davantage équilibrent à eux seuls les déficits du système, le gouvernement assure et assume sa conception des retraites comme un revenu différé et tant pis quand vous pouvez ainsi vous arrêter, vous êtes trop malades ou trop abîmés ou fatigués pour utiliser votre temps comme vous l'auriez voulu. Au contraire, le gouvernement aurait pu décider ce que la France a fait durant toute la seconde moitié du XXème siècle, c'est-à-dire augmenter progressivement et très légèrement les cotisations des salariés ou des entreprises sur de longues années pour préserver ce temps libéré.

Est-ce que cette vision sociétale nous convient ? C'est à chacun d'entre nous qu'il appartient de le décider. La liberté est une conquête sociale qui n'a rien à voir avec un projet libéral.

« *Le peuple français doit trancher lui-même dans ce qui est essentiel à son destin.* » *écrivait le général De Gaulle dans ses Mémoires.*

**Christine ALFARGE Secrétaire générale de l'Académie du Gaullisme.*

En mémoire de l'ancien Premier ministre, Édouard Balladur,
Son allocution à Lille le 22 novembre 2011,
Sur le thème de la participation.



Je suis extrêmement heureux de me trouver à Lille aujourd’hui, jour anniversaire de la naissance du général De Gaulle à l’invitation de l’Université catholique. Je vous remercie, madame la Présidente, d’avoir bien voulu m’accueillir à l’occasion de ce colloque que la Fondation Charles De Gaulle a décidé d’organiser dans cette ville liée de si près à la mémoire, à l’image et au destin de Charles De Gaulle. Je remercie également mon vieil ami, si je puis dire, Jacques Godfrain. Nous avons été ensemble des collaborateurs du président Georges Pompidou, il y a maintenant une bonne quarantaine d’années, au Secrétariat général de la présidence de la République et nous ne nous sommes jamais perdu de vue depuis. Nous avons gardé des liens de confiance et d’amitié. Voilà que maintenant Jacques Godfrain est le président de la Fondation Charles De Gaulle. Nul n’était plus qualifié que lui pour prendre la suite de tous ceux qui l’ont précédé. Il m’a demandé de vous parler de participation. Je me suis beaucoup attaché à ce thème durant toute ma vie publique et politique, mais ce n’est pas de moi dont il est question, c’est du général De Gaulle.

Pourquoi a-t-il attaché une pareille importance à la participation ?

Je dis pareille importance parce que la participation est sans doute l’un des trois ou quatre grands thèmes d’action, de réflexion politique qui ont été les siens. C’est celui qui, dans le champ économique et social, a tenu le plus de place dans ses propos et ses décisions. Le débat est né avec le XIXème siècle, c’est-à-dire avec la société industrielle, c’est, dès l’origine, celui de la justice sociale. Il est né avec le capitalisme qui est devenu très rapidement le symbole de la réussite technique et économique mais, souvent aussi, l’échec social. C’est à peu près à cette époque que l’on a décidé de créer l’Institut catholique de Lille, parce qu’il y avait ici une élite intellectuelle, économique, morale, consciente du fait que le progrès économique devait s’accompagner d’un effort de formation et de promotion sociale. Il n’est donc pas étonnant que De Gaulle, fils de Lille, ait, sous une autre forme, repris ce terme qui était cher à sa ville natale.

Durant tout le XIXème siècle et une bonne partie du XXème le débat public a été pour une bonne part, fondé sur le choix entre le capitalisme, qui est une atteinte à la justice selon certains et le socialisme qui, selon d’autres, est une atteinte à la liberté. Il a dominé notre vie politique pendant plus d’un siècle.

Il est en train de s’estomper quelque peu mais le fond demeure. Dès l’origine, ceux qui ne se reconnaissaient ni dans l’apologie de la liberté sans frein d’un côté, ni dans celle du collectivisme, de l’autre, ont cherché une troisième voie. Cette recherche comme Jacques Godfrain le disait tout à l’heure, a d’abord été le fait de l’Eglise catholique, qui, lasse peut-être de condamner les libertés nouvelles nées avec la révolution de 1789, s’est opportunément rendue compte qu’il fallait que son message fût adapté aux temps modernes. Depuis, ce qu’il a été convenu d’appeler « la doctrine sociale » de l’Eglise a toujours insisté sur cette nécessité de ne pas être prisonnier d’une conviction si j’ose dire unique : tout pour le progrès économique, au prix de l’injustice, ou tout pour le progrès social, au prix de l’oppression. Il fallait trouver un principe qui fasse une place égale à l’efficacité d’un côté et à la satisfaction des besoins élémentaires de l’homme de l’autre ; dans les besoins élémentaires, il n’y a pas seulement les besoins matériels, et c’est là, le fond de la participation, il y a la reconnaissance de la dignité pour tous.

Le général De Gaulle est revenu au pouvoir en 1958. Auparavant, il avait eu une action politique comme président du RPF. Manifestement, ce n’était pas son goût le plus prononcé et cela n’a duré que quelques années. Avant 1958, sur les questions économiques et sociales, le thème qui était le sien était celui de l’association du capital et du travail. Cette formulation était la plus propre possible à hérisser ceux que l’on voulait associer les uns aux autres dans une certaine mesure contre leur gré ; les syndicalistes n’ayant nulle envie d’être associés aux patrons dans la gestion des entreprises, et réciproquement d’ailleurs. Dans ces conditions, le projet n’a pas été bien reçu à l’époque.

Une conférence de presse en 1964.

De retour au pouvoir, sur les conseils de Jacques Rueff et avec le concours de Georges Pompidou, le Général a mis sur pied un plan de redressement de notre pays caractérisé par la stabilité monétaire, l'équilibre budgétaire et la croissance économique. Cela a été une remarquable réussite, mais De Gaulle ne s'en est pas tenu là parce qu'il pensait que le progrès économique devait s'accompagner d'un progrès social et devait favoriser et permettre l'adhésion de tous. Ce n'était pas une attitude politique intéressée mais affaire de conviction morale. Il s'agissait avant tout de la reconnaissance de la dignité de chacun. C'est à cette époque, dans les années soixante, qu'il a actualisé son idée d'association du capital et du travail en la formulant avec le terme de la participation dont je crois pouvoir dire qu'il est l'inventeur. Il proposa cette idée au cours d'une conférence de presse en 1964, je me souviens que nous étions quelques jeunes gens à en discuter et j'avais émis l'idée que, finalement, la notion même de participation était inhérente à l'action publique en tant que telle : qu'est-ce qu'une politique de l'impôt sinon une participation organisée pour que chacun prenne une juste part de la charge du progrès collectif ? Qu'est-ce que l'aménagement du territoire sinon une participation organisée pour que chaque territoire de notre pays bénéficie du progrès au même titre que les autres ? On pourrait en dire autant du progrès social lui-même.

Ce qu'il y a d'important dans la pensée de De Gaulle, me semble-t-il, c'est qu'il ne s'agit pas uniquement d'une question matérielle. Si ce n'avait été qu'une question matérielle, on aurait pu perfectionner l'ordonnance sur l'intéressement de 1959 qui marquait déjà un pas important dans la reconnaissance du droit des salariés à bénéficier des résultats de l'entreprise. Mais ce n'était pas assez. Ce qui était en cause à ses yeux, ce qui était le plus important mais aussi le plus difficile, c'était la participation au pouvoir. De Gaulle était un politique, il voyait les réalités en termes de rapport de forces, il ambitionnait d'améliorer la condition des salariés, mais aussi de leur reconnaître un rôle dans l'exercice des pouvoirs dans l'entreprise, de leur permettre d'influer sur les décisions pour bien les faire leurs. C'était pour lui un élément essentiel. C'est la raison pour laquelle il a insisté en 1967 pour que le gouvernement rédige un projet d'ordonnance sur la participation. Il se trouve qu'à l'époque, j'étais chargé des affaires sociales au cabinet du Premier ministre et l'on m'avait donc demandé d'y réfléchir en liaison avec un homme pour qui j'ai gardé beaucoup d'attachement et de respect et qui vient de disparaître, Pierre Racine, qui avait été directeur de l'ENA.

Quelle était l'inspiration d'origine de la participation ? Après la guerre, dans le paysage intellectuel, face aux thèses marxistes, elle exprimait la tradition du christianisme social, qui à l'époque se manifestait à travers des mouvements qui ont eu des prolongements très importants et des illustrations considérables : la Jeunesse ouvrière chrétienne, la Jeunesse étudiante chrétienne... Il y avait là un autre choix face à la « mode » marxiste dominante qui était celle de l'après-guerre en France, qui attirait une partie de la jeunesse mais aussi des intellectuels. On parlait de la troisième voie, entre capitalisme et socialisme. Par ailleurs, un facteur était propre à De Gaulle : c'était un militaire ; il avait choisi de l'être, n'appartenant pas à une famille de militaires. Ce choix de la fonction militaire avait bien des significations, notamment une. Le début du siècle dernier est l'époque où Lyautey écrivit un ouvrage sur le rôle social de l'officier. L'armée ne se reconnaissait guerre dans ces controverses entre socialistes et capitalistes, ce n'était pas son affaire. Elle estimait, à juste titre d'ailleurs, qu'elle devait être un creuset pour former la jeunesse à un esprit non seulement civique mais patriotique. Enfin, l'imprégnation lilloise du général De Gaulle a sans doute joué, dans la mesure où le nord de la France était l'une des régions où se développait de ce patronat social qui se rendait compte qu'il fallait associer les salariés aux progrès de l'entreprise, aux décisions et aux responsabilités dans l'entreprise.

Tout cela montre bien que pour De Gaulle ce n'était pas seulement une question d'argent à distribuer mais, encore une fois, une question de reconnaissance de la dignité et donc, dans une certaine mesure, une question de prise de pouvoir par des catégories qui jusque-là en avaient été privées.

Pompidou et la participation.

À l'époque, on a beaucoup dit que le Premier ministre, Georges Pompidou, était hostile à la participation. Je voudrais m'en expliquer de la façon la plus honnête possible. Georges Pompidou avait une conviction lorsqu'il était Premier ministre et par la suite bien entendu : tout devait être fait pour rendre la France plus forte et plus puissante, pour la moderniser. À cette époque, 100000 paysans quittaient la terre chaque année pour s'établir dans les villes et participer au développement de l'industrie. Il voulait que la France devienne une grande nation moderne sur le plan industriel et sur le plan économique. Il estimait qu'il ne fallait pas se divertir de cet effort, que tout ce qui pouvait être considéré comme un affaiblissement en développant les discussions, les querelles voire les zizanies dans les entreprises risquait de porter atteinte à cet effort de rénovation et de résurrection économiques auquel il était fortement attaché. Il en a beaucoup parlé avec le général De Gaulle et c'est même devenu, dans les journaux de l'époque, un sujet illustrant leurs divergences de vues. Je crois que pour Georges Pompidou, c'était une question de moment, la priorité était à la construction d'une économie plus robuste.

J'étais chargé de préparer l'ordonnance, je m'y suis attaché malgré les réticences des uns et des autres. Quelles étaient ces réticences ?

Ce qui intéressait essentiellement les syndicats c'était l'augmentation des salaires. Ils redoutaient que la participation qui était une forme de droit de propriété reconnu aux salariés, mais qui ne leur monnayait pas tout de suite puisque les salariés avaient l'obligation de conserver les actions qui pouvaient leur être attribuées un certain nombre d'années, puisse être pour le patronat un motif de réduire les salaires. Ils n'y étaient donc pas favorables. Par ailleurs, cette réticence, pour certains syndicats, se doublait d'une raison idéologique : le refus d'exercer une partie du pouvoir au sein de l'entreprise. Ils se voyaient comme une force de contestation, parfois de proposition, mais essentiellement de contestation, ils refusaient tout ce qui pouvait être considéré comme les associant à la prise de décision dont ils estimaient, non pas qu'elle ne les concernait pas, mais que ce n'était pas leur affaire. Leur affaire à eux était de critiquer les décisions pour obtenir mieux en matière de salaire et de protection sociale. Il ne fallait donc pas chercher auprès des syndicats un appui pour développer la participation.

Il ne fallait pas non plus le chercher auprès du patronat qui excellait, il faut bien le dire, à formuler les objections : le risque de l'affaiblissement de l'autorité dans l'entreprise, de son affaiblissement financier aussi, la participation pouvant être prélevée sur ses fonds propres ; en outre, la présence des salariés aux conseils d'administration pouvait apparaître comme un facteur de division, donc de fragilité. Le patronat était globalement hostile.

Quant à la classe politique, dans son immense majorité, elle n'y croyait pas. Lorsqu'on parlait de participation, on était accueilli par des sourires de condescendance. Cela apparaissait comme une sorte d'idée fixe du général De Gaulle, qui négligeait les réalités.

Nous ne nous sommes pas laissé décourager et nous sommes parvenus à rédiger cette ordonnance de 1967 qui prévoyait une participation obligatoire dans les entreprises de plus de 250 salariés, la nécessité d'accords et de plans d'épargne d'entreprise, la participation aux conseils d'administration, le tout après négociations entre syndicats et patronat, et qui prévoyait surtout et c'est ce qui a débloqué l'affaire que la participation, dans le mode de calcul de son montant, devait être assise sur le bénéfice fiscal, notion qui ne pouvait être contestée par quiconque. Alors, Georges Pompidou de retour de l'Élysée, m'a demandé un jour d'aller présenter le texte au général De Gaulle et de répondre à ses interrogations. Je lui ai répondu qu'il me semblait mieux qualifié que moi pour le faire. Huit jours après, Georges Pompidou m'a annoncé que le Général était d'accord sur mon texte. L'affaire était réglée.

Concilier liberté et justice.

J'en étais d'autant plus heureux qu'il correspondait tout à fait à ce à quoi j'avais toujours cru, influencé que j'avais été moi-même, après la guerre, par le mouvement personnaliste, la revue *Esprit* et tout ce qui exprimait cette idée que l'opposition entre deux systèmes économiques ne devait pas être rigide, qu'il fallait agir pour faire en sorte qu'on se rassemble pour concilier liberté et justice. Chaque fois que j'ai eu le moyen d'influencer les décisions publiques, je me suis attaché à tenter de faire progresser l'idée de participation.

Cela a été la mensualisation proposée par Georges Pompidou lors de la campagne présidentielle de 1969. Songez, je m’adresse là aux plus jeunes, qu’à cette époque les salariés, les ouvriers étaient souvent payés chaque jour, parfois chaque semaine. La mensualisation a été ressentie comme un progrès social véritable permettant de faire des prévisions et de vivre autrement qu’au jour le jour. En 1970, ce fut l’institution de l’actionnariat à la Régie Renault, entreprise d’État possédée par l’État à 100%. Je me souviens encore, à l’époque j’étais Secrétaire générale de l’Élysée, d’un coup de téléphone extrêmement mécontent du président de la Régie de l’époque, qui était pourtant un homme estampillé à gauche de manière parfaitement claire. Il m’expliqua que c’était une très mauvaise idée, que cela allait mettre le désordre dans l’entreprise, invoquant les prérogatives de la direction. J’ai été obligé de lui dire qu’il n’avait d’autre choix que d’obéir à son actionnaire, c’est-à-dire l’État. La conversation s’est arrêtée là mais nos relations n’en ont pas été améliorées, je dois le dire.

En 1986, alors que j’exerçais des responsabilités gouvernementales, je me suis attaché à développer, grâce aux privatisations, l’actionnariat populaire. Le nombre d’actionnaires privés des entreprises françaises est passé en un an, de 500 000 à 5 millions. Il me semblait qu’il fallait que les Français soient davantage propriétaires des entreprises de leur pays qu’ils ne l’étaient. En outre, grâce aux privatisations, nous avons pu rendre obligatoire l’actionnariat des salariés dans les entreprises privatisées avec un minimum de 5%. Certaines sont allées au-delà puisque la Société générale a compté jusqu’à 9% d’actionnaires salariés, ce qui constituait un progrès considérable par rapport à des entreprises où l’actionnariat salarié était souvent limité à 2 ou 3%, voire inexistant. En 1993, j’ai repris la même action en faveur de l’actionnariat populaire et de l’actionnariat des salariés. En novembre de la même année, j’ai demandé à mon ami Jacques Godfrain de bien vouloir rédiger, en tant que parlementaire, un rapport sur l’amélioration du statut des salariés du secteur public et privé grâce à la participation. Au vu des conclusions de ce rapport, nous avons pu faire voter la loi du 25 juillet 1994 qui facilitait l’accès des salariés dans les conseils d’administration en abaissant à 50 salariés le seuil à partir duquel les accords de participation étaient obligatoires.

Le temps a passé, l’économie française a pris des formes nouvelles, il y a eu une explosion du crédit. La cause fondamentale de la crise actuelle est le dérèglement du système monétaire international là encore, Charles De Gaulle fut visionnaire en proposant de le réformer, qui a permis aux banques centrales de créer de la monnaie et du crédit, on pouvait lutter contre les bulles spéculatives et les crises éventuelles sans voir qu’ainsi au contraire on alimentait les bulles et qu’elles n’allaient pas manquer d’exploser, ce qui s’est produit. J’avais procédé à une vérification et regardé le cours atteint par les sociétés qui avaient été privatisées en 1986 et 1987, dix à douze ans après. Grosso modo, leur capitalisation avait été multipliée par au moins dix. Pourquoi ? Ce n’était pas parce qu’on avait bradé à bas prix ces sociétés, contrairement à ce qu’on a dit parfois ; ce n’était pas parce qu’elles étaient dirigées par des hommes et des femmes de génie qui avaient su les développer de façon extraordinaire. C’était parce qu’il y avait beaucoup d’argent disponible, il cherche à s’investir ; cela se traduit en général par la hausse des prix. Qu’est-ce que le cours d’une action sinon son prix ? Lorsque le cours d’une action monte, cela peut-être, parfois, une forme d’inflation. On a fini par arriver à cette idée élémentaire il y a quelques années ; on aurait mieux fait d’y penser plus tôt.

Cela étant dit, il y eut des excès durant toute cette période et je me souviens que nous avons été quelques parlementaires, là encore, Jacques Godfrain avait bien voulu s’associer à moi à faire voter, en 2004, une loi privilégiant la distribution d’actions gratuites avec avantage fiscal à la condition que les salariés s’engagent à conserver leurs actions pendant quatre ans, donc plus longtemps que les stocks options (objet de mille reproches dont beaucoup sont justifiés). Cette loi a été votée. En revanche, nous n’avons pas réussi à faire voter la proposition de loi que nous avions élaborée permettant de limiter la possibilité de distribution de stocks options aux mandataires sociaux ; elle est toujours en souffrance.

Il a fallu qu’elle résulte de la volonté du pouvoir politique.

Aujourd’hui, on pourrait penser que la participation n’est plus à la mode. Qu’on se rassure, elle n’a jamais été à la mode. Il a toujours fallu qu’elle résulte de la volonté du pouvoir politique, convaincu que sa mise en œuvre était conforme à l’intérêt général ; mais on n’a jamais vu défiler dans la rue des syndicats avec des panneaux réclamant la participation pas plus que des réunions du Medef se concluant par une résolution semblable, les syndicats comme le patronat y ont toujours été hostiles. Pourquoi ? Cela heurte leurs habitudes fondamentales. Les syndicats sont la plupart du temps soucieux d’obtenir des satisfactions à court terme sous forme de salaires, s’ils s’en tiennent là. Les entreprises sont habituées à faire en sorte que les décisions importantes soient prises dans un tout petit cénacle (parfois beaucoup plus étroit que le conseil d’administration) et à faire en sorte que leur pouvoir ne soit pas contesté. Je pense que cette idée de participation, lancée par De Gaulle, demeure une idée novatrice, qu’elle s’est traduite par des progrès dans les lois année après année, par un progrès aussi dans les mentalités, dans les réalités. Elle est plus actuelle que jamais du fait de la crise que nous connaissons, qui est caractérisée par l’inquiétude sur l’avenir, sur le progrès économique et social, par la baisse de la croissance, et qui est arrivée par l’octroi aux dirigeants de rémunérations souvent considérées, à juste titre, comme excessives. De plus, il n’y a pas une juste répartition des efforts entre les catégories sociales. Comme nous avons devant nous beaucoup d’années d’efforts pour redresser la situation, notre intérêt vital est de faire en sorte que chacun y participe pleinement. L’on y parviendra d’autant mieux que chacun aura le sentiment d’être traité avec justice, dans le respect de sa dignité.

Quelle était l’inspiration de De Gaulle ? J’ai tendance à penser que la justice sociale à proprement parler n’était pas en la matière sa première préoccupation. C’était sans doute le désir de trouver une nouvelle voie entre le capitalisme et le socialisme pour sortir de débats qu’il considérait, à juste titre, comme stériles. Certainement. Mais je crois que d’abord et avant tout, ce qui comptait pour De Gaulle c’était l’unité de la nation, le thème du rassemblement, le thème de la force qui naît du rassemblement et de l’unité. Rien n’était selon lui plus propre à favoriser cette unité que de traiter tous les hommes avec équité et avec une égale prévenance pour leur dignité. La prééminence de l’intérêt national grâce à l’unité est le fondement, finalement le résumé de la politique et de l’action du général De Gaulle. Pour conclure, je me suis toujours attaché à défendre la liberté économique parce que je considère qu’elle est la plus propre à faire naître le progrès de la société mais j’ai toujours défendu l’idée et en cela, je considère que je suis un disciple fidèle du général De Gaulle, que la liberté économique devait être ordonnée et partagée.

Ordonnée, parce que ce ne doit pas être une liberté anarchique mais un système dans lequel l’État a des prérogatives destinées à faire respecter un bon usage de la liberté. Les marchés financiers doivent se soumettre à certaines règles, les banques à d’autres, il n’est pas permis de sans affranchir. C’est la liberté ordonnée. La liberté partagée c’est la participation. Chacun doit avoir le droit de peser sur les décisions dans l’entreprise comme dans la société. Je ne cherche pas à cultiver le paradoxe et je ne voudrais pas conclure mon propos par une vue qui pourrait apparaître politique, mais je dirai que ma conception de la liberté économique ordonnée et partagée trouve sa traduction la plus parfaite dans la participation. Il faut, comme le disait Pascal, tenir les deux bouts de la chaîne.



Georges Pompidou face à la mutation économique de l'Occident,1969-1974

Par Georges-Henri Soutou,

Remarquons d'abord que l'ensemble de notre colloque a montré combien on a eu raison de parler de la «mutation économique de l'Occident», et pas de la «crise», comme on le fait pourtant souvent. Pratiquement toutes les communications ont évoqué en effet une série de problèmes, allant du système monétaire international à l'énergie en passant par la sidérurgie et l'informatique ou l'automobile. Ces problèmes étaient apparus dès les années 1960, ils avaient certes été aggravés par les deux chocs des années 1971-1973, le «choc Nixon» et le «choc pétrolier». Mais, contrairement à la perception de beaucoup de contemporains, ces problèmes et ces chocs n'ont pas débouché sur une crise proprement dite mais plutôt sur une transformation de l'économie mondiale, des restructurations, des mutations qui annonçaient un changement d'époque. Ces années sont dynamiques et nullement marquées par la passivité. Ceci est capital pour notre compréhension du long terme : les années de la présidence de Georges Pompidou correspondent au début de la mise en place du monde actuel, de la série de phénomènes que l'on qualifie de façon très ramassée de «mondialisation». Autant dire que nous n'avons pas fini d'épuiser les conséquences de la mutation entamée alors.

Ceci est capital également pour comprendre la stratégie économique du président Pompidou : sans pouvoir évidemment tout prévoir, il saisit parfaitement l'importance décisive du tournant et ne se contente pas de réagir au coup par coup pour gérer l'économie française, mais prend en compte les forces profondes à l'oeuvre dans cette mutation de l'économie mondiale. Les archives des collaborateurs de l'Élysée, déposées aux Archives nationales, et les archives orales constituées par l'Association Georges Pompidou, massivement utilisées par les auteurs des communications, montrent à quel point le Président lui-même est impliqué dans cette politique.

Bien entendu son action économique n'a pas commencé en 1969 : souvent les auteurs des communications ont été amenés à remonter jusqu'en 1962, car les forces qui explosent au début des années 1970 étaient déjà à l'oeuvre auparavant et Georges Pompidou, déjà comme Premier ministre, avait pleinement conscience de la nécessité d'approfondir et d'accélérer la modernisation et l'ouverture sur le monde de l'économie française, dont le général de Gaulle avait d'ailleurs fait l'un des axes de son action dès 1958. Et cet incontestable pragmatisme a en même temps, c'est une des grandes leçons du colloque, une stratégie globale fondée sur un diagnostic lucide de l'état économique de la France (avec ses faiblesses, surtout après 1968, mais aussi ses potentialités) et du monde.

Devant l'européisation et même la mondialisation croissante des problèmes économiques, la stratégie de Georges Pompidou se déroule en effet sur trois voire quatre plans. Tout d'abord bien entendu au niveau national ; mais aussi au niveau européen (et en particulier dans le cadre des relations franco-allemandes); au niveau atlantique (et de façon privilégiée entre la France et les États-Unis) mais aussi au niveau mondial : Georges Pompidou n'oublie ni le bloc soviétique ni le Tiers Monde, qu'il convient d'engager progressivement dans les flux économiques mondiaux (en ce qui concerne l'URSS et l'Europe de l'Est, il voit également dans cet engagement un puissant facteur de libéralisation politique).

Beaucoup de communications ont retrouvé ces différents niveaux : pour les questions monétaires, Georges Pompidou se rallie à un système propre aux pays européens mais sans abandonner l'espoir d'une réforme du système monétaire international en accord avec les États-Unis. De même pour les problèmes commerciaux, où à ses yeux le développement du Marché commun ne doit pas exclure la possibilité d'une entente avec les États-Unis. De même pour l'atome, où il souhaite construire une usine d'enrichissement avec l'Allemagne mais se tourne vers la filière américaine à l'uranium enrichi pour développer la production d'électricité. Mais, dans chaque cas, la coopération internationale doit pouvoir s'appuyer sur un effort français interne de modernisation et de développement.

C'était un schéma profondément gaullien : toute la politique du Général avait consisté à vouloir mettre une France réformée et renforcée en mesure de prendre la tête de l'Europe occidentale afin de rééquilibrer les États-Unis (et l'URSS), tout en pouvant se faire entendre à Washington (et à Moscou) justement parce qu'elle parlait au nom de l'Europe.



Et en retour un dialogue privilégié avec Washington (et Moscou) devrait donner à la France plus de poids vis-à-vis de ses partenaires européens. De Gaulle pensait pouvoir accroître le poids spécifique relativement faible de la France en la plaçant de façon incontournable à l'intersection de différents cercles : le cercle atlantique, celui de l'Europe communautaire, celui de l'Europe de l'Atlantique à l'Oural, celui de l'Afrique, au-delà celui du Tiers Monde.

La contribution de Georges Pompidou a été d'étendre cette stratégie des cercles du domaine de la politique internationale à celui de l'économie. Le sommet des Açores avec Nixon, au cours duquel le Président français parle aussi au nom de l'Europe, en est un exemple éclatant. La France, selon lui, tirera le meilleur parti de ses moyens et de ses efforts en participant activement aux différents niveaux de l'économie mondiale (y compris, je vais y revenir, en direction de l'URSS et du Tiers Monde). Ses interventions publiques, les réunions qu'il préside, les annotations qu'il rédige témoignent toutes de ses efforts incessants pour pousser ministres, hauts fonctionnaires et industriels à s'engager en Europe et dans le monde, bien au-delà des limites de l'Hexagone.

En même temps, Georges Pompidou pratique un gaullisme rationalisé, pragmatique. L'exemple de la Grande-Bretagne est éclairant : en effet il accepte son entrée dans la CEE, à la différence de son prédécesseur. D'ailleurs, dès 1962 il avait clairement estimé qu'il ne serait pas possible de la maintenir indéfiniment en dehors du Marché commun, à cause de l'attitude des Cinq partenaires de la France : la Grande-Bretagne allait bloquer de l'extérieur le développement de la Communauté, ce qui s'est passé effectivement. En même temps, lorsqu'il a accepté son adhésion, l'effort de redressement accompli après le choc de 1968 avait permis un rééquilibrage entre l'économie française et la britannique, et l'on ne risquait plus de voir la Grande-Bretagne prendre la tête de la CEE, ce qui avait été la crainte du Général.

Même pragmatisme avec les États-Unis : il améliore considérablement les relations avec eux dès son arrivée au pouvoir, il ne rompt jamais avec eux, malgré les tensions croissantes à partir de 1973 (système monétaire international, commerce mondial, exportations de capitaux américains, choc pétrolier) et malgré les pressions de ceux qui voudraient le voir prendre alors une attitude intransigeante envers Washington. Il sait en effet parfaitement que pour les hautes technologies et les grandes questions économiques la France a besoin de collaborer avec l'Amérique au moins autant qu'avec l'Europe. Sans parler de la nécessité fondamentale de maintenir l'union de l'Occident.

Conseillé dans cette double démarche en particulier par Édouard Balladur, à l'époque secrétaire général de l'Élysée, Georges Pompidou résiste certes à la volonté de Henry Kissinger de donner aux États-Unis les moyens de s'immiscer en permanence dans les problèmes internes de la CEE, mais en même temps il prépare une formule de compromis

acceptable pour les deux rives de l'Atlantique, qui sera reprise dans la Déclaration d'Ottawa de l'Alliance atlantique, en juin 1974. Prévoyant des consultations réciproques sur tous les sujets d'intérêt commun, y compris dans le domaine économique, cette Déclaration sera l'expression d'un compromis raisonnable entre les États-Unis et la CEE qui restera efficace jusqu'à la fin de la Guerre froide et même par la suite [1]

En même temps la stratégie économique de Georges Pompidou ne se résume nullement à un économisme, à un quelconque primat des préoccupations commerciales, contrairement peut-être à certaines idées reçues. Son action économique internationale est étroitement intégrée à sa politique extérieure. Il sait qu'à un certain niveau, à notre époque, projet économique et social intérieur, projet économique international et projet de politique extérieure sont forcément étroitement liés. Cela se confirme au niveau général de son action, car le développement économique et la modernisation de la France constituent la base et la condition de sa capacité d'action dans le monde, et inversement la politique extérieure du pays doit aussi favoriser son développement économique et commercial. Cela se confirme également dans les différents dossiers: s'il tient tant à développer des projets de coopération industrielle avec la RFA, c'est aussi pour mieux l'arrimer à l'Europe et à l'Occident, à l'époque d'une Ostpolitik dont les conséquences ultimes l'inquiètent. S'il tient tant à trouver des compromis en matière économique avec Washington, c'est aussi parce qu'il veut maintenir un minimum de cohésion politique occidentale dans la Guerre froide. S'il tient tant à développer les liens industriels et commerciaux avec l'URSS, c'est aussi pour soutenir sa politique envers ce pays et, encore plus profondément, parce qu'il est persuadé que le développement des relations économiques Est-Ouest devrait contribuer un jour à un processus de libéralisation du système soviétique.

Des différentes communications il ressort que dans son action économique internationale Georges Pompidou était guidé par un certain nombre de préoccupations essentielles, que l'on retrouve dans tous les dossiers. D'abord assurer à la France un large accès aux matières premières (et ce, bien avant 1973). Par exemple l'URSS l'intéresse parce qu'il y voit des réserves considérables de gaz et de cuivre. Aussi parce qu'il cherche à diversifier les sources d'approvisionnement énergétique de la France, tout en suivant de très près les dossiers algériens et africains ainsi que du Moyen-Orient. La politique des matières premières, du pétrole et du gaz jusqu'à l'uranium (avec les projets et réalisations ambitieux de André Giraud) est l'un des axes principaux. Deuxième axe : pousser les grandes sociétés françaises (et il s'y emploie avec une considérable énergie) à se mettre au niveau international, en particulier à travers toute une série de restructurations. Sa conception de l'économie est déjà globale. Dans le domaine des hautes technologies, il souhaite collaborer avec les Européens et les Américains, mais sur un pied d'égalité : la France doit garder la maîtrise de ses échanges, ne pas se transformer en sous-traitant.

Aux grandes constructions théoriques internationales il préfère les réalisations concrètes, qui unissent des sociétés autour de projets précis. Cela rejoint en particulier sa conception très pragmatique de la construction européenne : seul l'établissement progressif de solidarités effectives franco-allemandes et européennes, en particulier dans le domaine des grands projets industriels et technologiques et au-delà des constructions théoriques et du mythe de l'intégration, pouvait selon lui la faire progresser.

Enfin Georges Pompidou, certes défenseur sourcilleux et très gaullien de l'indépendance nationale, interprétait celle-ci de façon moderne : il n'était pas question d'en faire une idole et de la pousser jusqu'à l'aberration économique. Le choix d'une filière électro-nucléaire américaine plutôt que de la filière française est un exemple connu, mais il y en a eu bien d'autres. D'autre part, Georges Pompidou, outre une stratégie d'ensemble, suivait dans ces questions un certain nombre de règles tactiques. D'abord les communications (et aussi les images d'archives) qui ont été présentées au colloque, ainsi d'ailleurs que tant de comptes rendus de conseils restreints et d'annotations de la main du Président, montrent chez celui-ci une maîtrise considérable des dossiers. Ensuite il tenait compte de l'état de la société française après le choc de Mai 1968 : il estimait qu'il faudrait quatre ans pour absorber celui-ci. En particulier il semble bien que l'on se résignait à un minimum d'inflation pour éponger les conséquences de la crise.

Il devait également tenir compte des débats internes de politique française : les Centristes et les Républicains indépendants, qui font partie du «trépied» de la majorité présidentielle, sont très partisans d'une amélioration des rapports avec la Grande-Bretagne et les États-Unis, ainsi que d'une grande prudence en matière fiscale. L'épisode de la hausse des droits de succession à l'automne 1968, à laquelle il avait fallu renoncer immédiatement, était présent à toutes les mémoires. D'autre part en matière monétaire tout un courant (Raymond Aron en était l'un des représentants les plus connus) plaidait en faveur des taux de change flottants : le flexibilisme était aussi l'option de milieux influents en France, pas seulement des Américains. Là aussi le Président devait en tenir compte.

D'ailleurs son pragmatisme l'éloignait de toute théologie monétariste. Ce qu'il reprochait essentiellement à la politique monétaire américaine, c'était qu'elle donnait aux firmes des États-Unis la possibilité de racheter à bon compte des sociétés européennes, sans payer leur pleine valeur. On a vu l'importance de cette préoccupation dans la politique de restructuration de l'industrie française. Il était également inquiet des conséquences de mouvements spéculatifs de capitaux. Mais il n'était pas obsédé par des considérations d'orthodoxie monétaire en soi.

Dans la gestion des dossiers, Georges Pompidou privilégiait la réunion de conseils restreints (plus de quarante consacrés aux questions économiques); il utilisait à fond les structures étatiques, les grands corps de l'État, ce qui ne l'empêchait pas d'avoir son réseau, y compris chez les dirigeants des grandes entreprises publiques et privées, toute une série d'interlocuteurs qu'il connaissait bien et dont il écoutait volontiers les conseils, et qui sont apparus dans différents exposés. Son orientation était pour l'époque assez libérale, tout en veillant à ce que les industriels subventionnés respectent les indications de l'État. Ce mélange de libéralisme, de réalisme et d'utilisation raisonnable des particularités très étatiques du système économique français l'a conduit dans l'ensemble à faire de bons choix industriels : la filière nucléaire, Eurodif, Airbus, Ariane. Il avait incontestablement le sens de ce qui pouvait marcher.

Mais le pragmatisme et l'attention portée aux dossiers les plus précis ne nuisaient nullement à la capacité de vision à long terme, et à une grande liberté d'esprit. Le Président était capable de se dégager des schémas de pensée habituels, des idées reçues de son temps, y compris dans les milieux gouvernementaux et administratifs français, pour aller aux réalités. Aux exemples donnés lors de ce colloque j'en ajouterai deux. En matière de politique agricole commune, il ne pratiquait aucun fétichisme. À différentes reprises il déclara à des interlocuteurs américains, y compris à Kissinger, qu'il était prêt à envisager une réforme de la PAC et à conclure un accord avec les principaux pays exportateurs de céréales afin de mieux tenir compte des conditions du marché. En effet la PAC avait conduit à adopter, à la demande de Bonn, des prix élevés pour les céréales, prix dont les producteurs français n'avaient pas besoin et qui profitaient surtout à l'agriculture allemande. D'autre part, la CEE subventionnait des exportations de blé vers la Chine et l'URSS : la concurrence entre pays producteurs occidentaux sur ces deux marchés leur coûtait cher. Georges Pompidou ne cachait pas qu'il était disposé à un accord dans ce domaine avec Washington, accord qui serait bénéfique pour la France comme pour les États-Unis [2].

Autre exemple, celui-là à propos du système monétaire international : à la conférence des Açores, Georges Pompidou se montra plus accommodant que ne l'avait été de Gaulle et n'exigea nullement un retour des États-Unis à l'étalon de change-or. Comme il l'écrivit à Nixon le 4 février 1972 :

«Lors de nos entretiens des Açores, j'avais bien compris qu'il ne pouvait pas être question de la convertibilité intégrale de votre monnaie (c'est-à-dire le retour à la convertibilité en or, la thèse française antérieure), mais je m'étais permis de vous indiquer que si vous acceptiez de contrôler les mouvements de capitaux, de mettre au point un système permettant de consolider les balances dollar et aussi de défendre votre monnaie en l'échangeant, le cas échéant, contre d'autres devises, les balances dollar mises à part cela signifiait pratiquement une convertibilité de monnaie à monnaie.» [3].

Ce qui intéressait Georges Pompidou ce n'était pas l'étalon-or en soi, mais la discipline dans la gestion de la balance des paiements américaine, le contrôle d'exportations de capitaux excessives et non gagées sur des valeurs réelles qui permettaient de racheter des entre-

prises européennes sans vraiment les payer, la défense par tous les participants, y compris les États-Unis, de taux de change stables sur lesquels on se serait mis d'accord. La formule que proposait le Président, certes à l'opposé du «benign neglect», n'était pas réactionnaire : elle revenait à supprimer l'or comme base du SMI et, en moins dirigiste, elle n'était pas si éloignée de celle que Keynes avait en vain tenté de faire adopter à Bretton Woods en 1944 [4].

En même temps Georges Pompidou sut comprendre très vite que sa formule n'avait aucune chance d'être acceptée par les Américains. On était parfaitement conscient à Paris de ce que l'accord du Smithsonian de décembre 1971 avait de fragile et de provisoire. Un conseil restreint eut lieu le 7 février 1972 sur les questions monétaires. Valéry Giscard d'Estaing exposa la situation: ou bien on faisait fonctionner vaille que vaille l'accord du Smithsonian, ou bien on profitait de la crise pour franchir une nouvelle étape dans la voie de l'Union économique et monétaire européenne. Pompidou exprima avec beaucoup de force sa préférence pour la deuxième solution, car la première reviendrait à «admettre que les États-Unis dirigent la politique économique et monétaire mondiale». À partir de ce moment-là, Pompidou avait franchi un pas décisif : finalement, pour résister à l'emprise du dollar, un accord européen était plus important que de forcer la monnaie américaine à rester dans le cadre de parités fixes. Ce retournement conceptuel ouvrait la voie à l'accord monétaire européen de 1973 [5].

De façon générale, notre colloque a clairement montré à quel point Georges Pompidou avait compris que l'on se dirigeait inéluctablement vers la mondialisation de l'économie. Cette conviction guide ses exhortations aux grandes entreprises, mais aussi aux PME et de façon générale à la société française, pour qu'elles s'adaptent aux temps nouveaux. Elle guide également dans bien des secteurs, y compris celui de l'enseignement, les actions de la Présidence pour mettre le pays au niveau des nouvelles conditions économiques. Elle guide aussi la politique européenne : Georges Pompidou est persuadé que dans certains domaines (atome, espace, aviation, grands projets comme Fos-sur-Mer) une réponse franco-allemande ou européenne est seule à la mesure des nouveaux défis.

Ajoutons une tonalité générale qui se dégage de nos travaux : Georges Pompidou, profondément libéral sur le plan politique, l'était également sur le plan économique, plus en tout cas que la plupart de ses contemporains et si on tient compte des conditions de la France de l'époque. En particulier on a bien vu se dégager le rapport qu'il établissait entre le Plan et la nécessaire liberté des acteurs économiques. Peut-on tenter un bilan? La France a vécu longtemps par la suite (parfois encore aujourd'hui) sur les décisions prises à l'époque. Le bilan est largement positif en ce qui concerne la modernisation et l'industrialisation du pays. Malgré la mutation économique de l'Occident, le choc Nixon, le choc pétrolier, la France est sortie des cinq années de présidence de Georges Pompidou sur le plan économique, avec une croissance supérieure durant cette période à celle de ses voisins, croissance voulue spécifiquement par le Président (au prix même d'une certaine inflation) pour absorber le choc de 1968 et pour gagner les quatre ans nécessaires pour une mise à niveau qui permettrait à Paris de se faire entendre de façon efficace au niveau européen et au niveau atlantique.

On a su associer l'industrie française et les grands corps techniques de l'État : le nucléaire, le pétrole, les industries de pointe sont des exemples connus, et on évoque des noms comme ceux d'André Giraud, Jean Blancard, Marcel Boiteux. On a tiré tous les avantages d'un modèle de développement mixte encouragé et largement conduit par l'État qui correspond aux caractéristiques de l'économie et de la société françaises depuis le XIXe siècle. C'était un processus d'industrialisation différent de ceux d'autres pays occidentaux, mais adapté aux particularités nationales: le seul libéralisme, dans les années 1970, n'aurait pas suffi, car les entreprises françaises n'étaient pas assez puissantes dans le nouveau contexte mondialisé. On peut même penser que c'est à l'époque de Georges Pompidou que cette économie mixte a donné les meilleurs résultats : parce qu'elle a alors échappé au colbertisme et au mélinisme et a été plongée, largement aussi par la volonté du Président, dans un bain mondial. Aux motivations classiques de ce système mixte (militaires, politiques et sociales depuis le XIXe siècle), à la volonté de reconstruction rapide du pays qui dominait tout en 1945, Georges Pompidou a ajouté une dimension réellement économique dans un cadre qui tenait compte du début de la mondialisation.

L'économie n'était plus seulement au service des objectifs de puissance de l'État ou l'enjeu des débats politiques et sociaux, elle acquérait sa pleine dignité et toute son importance dans la hiérarchie des tâches nationales. Pas que Georges Pompidou ait cédé à un quelconque économisme : mais il savait que désormais la puissance économique n'était plus seulement un moyen mais constituait par elle-même un domaine capital de la vie des Nations. Les considérations proprement économiques n'étaient plus subordonnées à des préoccupations politiques, quand celles-ci n'étaient pas vraiment indispensables ou raisonnables. Le choix de la filière américaine pour l'électro-nucléaire en est l'exemple classique.

En même temps Georges Pompidou n'abandonne pas les préoccupations politiques et géopolitiques quand elles sont justifiées, voire vitales. Dans le domaine de l'énergie, par exemple, l'État est présent, comme le montre les dossiers complexes concernant le gaz et le pétrole. Il n'est pas question que la puissance publique n'intervienne pas dans des domaines dominés par des groupes anglo-saxons très puissants, et par des États qui pourraient exercer sur les sociétés françaises, si elles restaient livrées à elle-même, toutes les pressions. Bien entendu le bilan comporte des points faibles. Par exemple les limites sociales rencontrées par l'accélération de l'industrialisation, comme on l'a vu dans l'industrie automobile. D'autre part le grand projet politico-économique d'une France jouant tout son rôle dans une Europe organisée, qui elle-même collaborerait sur un pied d'égalité avec les États-Unis, n'a été que très partiellement réalisé. Même si en 1973-1974 la vision d'une Europe organisée est de plus en plus présente dans la pensée et l'action du Président. En particulier les problèmes monétaires n'ont pas été réglés comme l'aurait voulu Georges Pompidou, c'est-à-dire en réformant certes le système de Bretton Woods pour lui permettre de fonctionner sans que les États-Unis n'en tirent des avantages indus mais tout en maintenant des parités fixes et en évitant les transferts erratiques de capitaux. Cependant on a vu de façon éclatante et à partir de sources américaines inédites à quel point il était impossible de rallier Washington à cette conception. Quant à l'Allemagne, elle est très divisée sur ces questions et son gouvernement est d'abord préoccupé par l'Ostpolitik. Malgré tous ces efforts, le Président n'arrive pas à la fixer, à l'engager sur un ensemble de dossiers industriels et sur une coopération monétaire totalement conforme à ses vues. Certes, le système de Bretton Woods, même réformé, ne pouvait sans doute pas être sauvé. Ce qui pouvait l'être, au niveau européen, l'a été grâce au «serpent». Aurait-on pu le faire plus tôt, en suivant tout de suite les Allemands dans la voie du flottement conjoint? Cette démarche comportait deux inconvénients : le risque de tomber dans une dépendance par rapport au mark insupportable pour l'économie française, et tous les dangers d'un abandon d'un système monétaire international organisé autour de parités de fixes et de règles pour les transferts de capitaux. Cet abandon était probablement inévitable, mais les inconvénients étaient clairs. Moins peut-être pour le commerce international, qui sut trouver des parades, contrairement à ce que l'on craignait à l'époque, que pour les mouvements anarchiques de capitaux dont nous n'avons pas fini d'épuiser les conséquences, pas toutes positives et multipliées depuis les années 1970 par une mondialisation financière anarchique et une dérégulation dont le choc de Nixon de 1971 a sans doute marqué le départ.

On comprend que le Président Pompidou, tout en étant décidé à ce que la France participe pleinement à la mutation économique de l'Occident, ait voulu la prémunir contre certaines de ses conséquences en tentant de maintenir un minimum de discipline et de cohésion dans un cadre d'ensemble européen et si possible occidental. Si on relit la déclaration «De l'identité européenne» adoptée, à la demande initiale de la France, au sommet européen de Copenhague le 14 décembre 1973, on voit en effet à quel point, pour Georges Pompidou, sa politique économique était liée à un projet global européen, mais aussi occidental et mondial profondément humaniste.

[1] G.-H. Soutou, «Le président Pompidou et les relations entre les États-Unis et l'Europe», Journal of European Integration History/Revue d'Histoire de l'intégration européenne, 2000, vol. 6, n°2.

[2] Ibid.

[3] AN, 5AG2/1021.

[4] G.H. Soutou, op. .

[5] G.H. Soutou, « L'attitude de Georges Pompidou face à l'Allemagne», dans J.R. Bernard, F. Caron, M. Vaïsse et M. Woimant (dir.), Georges Pompidou et l'Europe, Actes du colloque organisé par l'Association Georges Pompidou les 25 et 26 novembre 1993, Bruxelles, Complexe, 1995, 691 p.

[Colloque tenu au Conseil économique et social, les 15 et 16 novembre2001](#), sous la direction d'Éric Bussière, professeur à l'Université Paris IV-Sorbonne.



Ce que la France doit encore aujourd’hui à la Libération

par Claude FRANC,

Outre le recouvrement du territoire, libre de toute présence ennemie, la Libération a été marquée par un certain nombre de mesures dont certaines et non des moindres perdurent encore, quatre-vingts ans plus tard. Cet anniversaire est l’occasion de les rappeler, dans des domaines aussi différents que sont les institutions, le système économique ou l’organisation du commandement militaire dans un cadre interallié.

Bayeux, symbole des nouvelles institutions.

Le général de Gaulle ne s’est pas rendu à Bayeux par hasard quelques jours après le débarquement. Il s’agissait en fait du premier chef-lieu d’arrondissement à avoir été libéré, Caen, chef-lieu du département du Calvados, ne tombant qu’à la mi-juillet. À défaut de pouvoir introniser le nouveau préfet du Calvados, le chef du Gouvernement provisoire est donc venu installer le sous-préfet de Bayeux. Ce geste revêtait une double signification en termes de retour de la souveraineté française : vis-à-vis des Alliés d’une part, pour leur signifier que la France était « chez elle » dès lors que son territoire se trouvait libéré, et qu’il ne pouvait être question d’une quelconque prise en charge des pouvoirs publics nationaux par aucune administration militaire alliée que ce soit ; vis-à-vis des instances de la Résistance d’autre part, notamment le Conseil national de la Résistance (CNR), pour bien leur signifier que la seule autorité légitime qui soit était bien le Gouvernement provisoire et ce, indépendamment des sacrifices qui avaient pu être consentis par la Résistance. C’est pourquoi, le 16 juin 1946, ayant quitté volontairement les charges du pouvoir, le général de Gaulle est venu exposer, dans un grand discours public, sa vision des institutions qui devaient régir le fonctionnement du pays, alors que l’Assemblée constituante était l’objet de débats qui visaient à établir, non pas un régime parlementaire, mais un régime d’assemblée au sein duquel les partis pourraient imposer leurs vues. C’est à cette dérive que venait s’opposer le général de Gaulle en proposant un régime parlementaire, certes, mais dont la stabilité serait assurée par le mode de scrutin uninominal à deux tours, gage de l’existence d’une majorité dégagée par les élections et garantie par une moindre dépendance du gouvernement vis-à-vis de l’Assemblée. C’est bien évidemment sur ces bases que fut rédigée la Constitution de 1958. Sur le plan des institutions, même s’il a fallu attendre douze ans avec l’avatar de la IVe, la Constitution de la Ve République était tout de même, par le discours de Bayeux interposé, dans les cartons de la Libération, dès 1946. Il est vrai qu’elle a connu une modification majeure en 1962 par l’élection du président de la République au suffrage universel, voulue par le général de Gaulle et approuvée à une large majorité par voie référendaire.

Les mesures économiques et sociales, le Programme du CNR.

Le CNR, institué par Jean Moulin en 1943 à la demande du général de Gaulle, réunissait les grands mouvements de Résistance, les partis politiques et les centrales syndicales reconstitués. Ses membres se sont tous placés de façon unanime et très explicite sous l’autorité du Général, ce qui lui assurait une légitimité politique incontestable, au moment où il allait s’embarquer pour Alger afin d’y exercer le pouvoir. Parmi les mesures à prendre dans le cadre de la Libération, outre celle concernant l’ordre public, le CNR a également publié une ordonnance le 15 mars 1944 (en pleine Occupation et en avance de phase par rapport à la Libération) portant sur les mesures économiques et sociales. Ce document, sorte de programme de gouvernement a été conçu et rédigé en dehors de l’Assemblée consultative, siégeant alors à Alger dans le cadre du Comité français de la libération nationale (CFLN), présidé par de Gaulle et qui devait se transformer en Gouvernement provisoire le 3 juin 1944. Il n’en demeure pas moins qu’une majeure partie des mesures qu’il a alors préconisées ont été réellement appliquées à la Libération, dont certaines perdurent encore. Compte tenu de l’éventail de la représentation des membres du CNR, son « programme » a en fait été adopté par la quasi-totalité de l’éventail politique représenté dans la Résistance (Joseph Laniel, qui avait voté les pleins pouvoirs au maréchal Pétain le 10 juillet 1940, parangon de la droite française avant-guerre y représentait l’Alliance démocratique, vieux parti de la droite modérée d’avant-guerre). Ce que l’on désigne comme étant « le programme du CNR » correspond aux mesures politiques, économiques et sociales préconisées par le CNR et qui allaient devenir une espèce de guide des réformes mises en œuvre par le Gouvernement provisoire et sont rappelées par le général de Gaulle lors de son discours au Palais de Chaillot, dans la semaine qui a suivi la Libération de Paris, même s’il évite soigneusement d’en indiquer l’origine. Ces mesures vont être mises en œuvre par le Gouvernement provisoire.



Non dissous et devant perdurer jusqu’en 1947, le CNR organise un vaste rassemblement au Vel d’Hiv le 7 octobre 1944 au cours duquel il fait acclamer par la foule présente le « programme ». Évidemment, la première mesure préconisée, d’ordre politique, le rétablissement du suffrage universel n’a donné lieu à aucune discussion, sauf qu’il était réellement universel, à savoir qu’il était ouvert à la fois aux femmes et aux militaires. Il s’agit ici d’un cas unique de longévité des principes qui ne se retrouve que dans l’organisation administrative de la France par le Premier Consul entre 1800 et 1804. Au moment de la Libération, la SFIO ainsi que la CGT réunifiée se montrent les partisans les plus résolus de ce programme. Léon Blum considère

les nationalisations non pas seulement comme des mesures socialistes, mais également patriotiques. Quant aux communistes, ils se rallieront à ce programme après le retour de Maurice Thorez et la dissolution des milices patriotiques. Quant à la troisième grande tendance politique de la Résistance, la démocratie chrétienne, représentée par le MRP, il évoque les nationalisations comme une « libéralisation de l’économie ». Ainsi, de Thorez à Bidault, il existait un large consensus pour transformer le programme du CNR en mesures concrètes. Les mesures économiques relevaient de ce qui sera dénommé le « planisme », et ont essentiellement concerné les grandes nationalisations de l’après-guerre. Ce furent : – Le 13 décembre 1944, l’institution des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais. – Le 18 décembre, la prise sous contrôle de l’État de la marine marchande. – La nationalisation « punitive » de Renault et sa transformation en régie nationale. – Le 22 février 1945, l’instauration des comités d’entreprise (valorisés en 1982 par la loi Auroux). – Le 26 juin 1945, le transfert à l’État des actions d’Air France. – Le 4 octobre 1945, la promulgation de l’ordonnance de base sur la Sécurité sociale. – Suivront, le 2 décembre 1945, la nationalisation de la Banque de France et de quatre grandes banques de dépôt, puis, le 18 janvier 1946, la nationalisation de l’électricité et du gaz avec la création d’EDF et de GDF. Toutefois, la grande mesure, attendue par tout le monde, sera l’acte de naissance de la Sécurité sociale incluant la « retraite des vieux ». C’est de cette mesure que datent deux fonctionnements qui perdurent encore de nos jours : la cogestion de la Sécurité sociale par les syndicats et le principe de la répartition pour les retraites, même si l’âge de départ en retraite a donné lieu, depuis 1981 à des réformes enfantées dans la douleur. Un grand principe du Programme du CNR a toujours irrigué le système économique national, le maintien d’un service public fort. L’organisation du commandement militaire interallié Lorsque l’Otan, en tant qu’organisation militaire du Traité de Washington, fut mis sur pied en 1950 en regroupant les armées des États-membres, immédiatement, l’organisation du commandement fut directement démarquée de celle qui avait prévalu lors de la campagne de la Libération de l’Europe. Ce n’était aucunement l’effet du hasard, puisque le premier SACEUR, Eisenhower, était l’ancien commandant suprême interallié de 1944-1945. Le principe en était une intégration – joint – des armées nationales au sein d’un ensemble multinational. Le SACEUR ne commandait pas des armées nationales, comme ce fut le cas de Foch en 1918, mais des théâtres d’opérations (AFNORTH, AFCENT et AFSOUTH) commandements interarmées et intégrés. Cette notion d’intégration, combattue par le général de Gaulle après 1958 au nom de l’indépendance nationale, a perduré après la chute du Mur en 1989 et continue à être la règle de fonctionnement de l’Otan. On la retrouve à l’échelon central à SHAPE à Bruxelles ainsi que sur les théâtres où les forces de l’Otan se déploient, comme ce fut le cas de l’ISAF en Afghanistan au début du siècle.

Ainsi, fait extraordinaire, dans des domaines aussi différents que les institutions nationales, les grandes orientations économiques et sociales ou le commandement militaire interallié, la France se trouve toujours régie par des principes qui ont été émis ou qui ont fait leurs preuves lors de la Libération.

*Claude FRANC : Saint-cyrien de la promotion Maréchal de Turenne et breveté de la 102e promotion de l’École supérieure de Guerre, colonel en retraite,



Philippe Séguin, un grand Gaulliste social

par Paul KLOBOUKOFF,

Wikipédia nous rappelle des moments importants de la vie et de la carrière de Philippe Séguin. Né à Tunis le 21 avril 1943, « sous les bombardements », il est mort à Paris le 7 janvier 2010. Il était alors Premier président de la Cour des comptes. Cette juridiction financière de l'ordre administratif prestigieuse, avait été créée par Napoléon en 1812 pour contrôler la régularité des comptes publics de l'Etat, des Etablissements publics nationaux, des entreprises publiques, de la Sécurité sociale, ainsi que des organismes privés bénéficiant de fonds publics.

Elle informe le Parlement, le gouvernement et le public. Elle dispense de précieuses analyses et sert de conseil en matière de politique économique. Elle publie aussi des synthèses thématiques par grandes politiques publiques pout nourrir les débats.

Après Pierre Joxe et avant Didier Migaud, Philippe Séguin a été Premier président de la Cour des comptes du 21 juillet 2004 au 7 janvier 2010, portant l'institution à son plus haut niveau. Plus récemment, Pierre Moscovici en a été le président du 30 juin 2020 au 31 décembre 2025. Depuis le 23 février 2026, Amélie de Montchalin a pris le relais.

Avant de présider la Cour des comptes, Philippe Séguin avait eu une carrière politique bien remplie. Du 18 mars 1983 au 9 novembre 1997, soit pendant plus de 14 ans, il a été maire d'Epinal.

Du 3 juillet 1981 au 1^{er} avril 1986, il a été vice-président de l'Assemblée nationale.
Du 20 mars 1986 au 10 mai 1988, il a été ministre des Affaires sociales et de l'emploi.
Du 23 juin 1988 au 18 juin 2002, soit pendant 14 ans, il a été député français.

De Philippe Séguin, il importe de se souvenir qu'il a été le dernier Grand Gaulliste à défendre la souveraineté française et à s'opposer à la signature du traité de Maastricht. Son discours de 1992 sur l'Europe de Maastricht et la mondialisation a été prophétique.

Et son jugement, lucide : « Voilà trente-cinq ans que tout une oligarchie d'experts, de juges, de fonctionnaires, de gouvernants, prend, au nom des peuples, sans en avoir reçu mandat, des décisions dont une formidable conspiration du silence dissimule les enjeux et minimise les conséquences ».

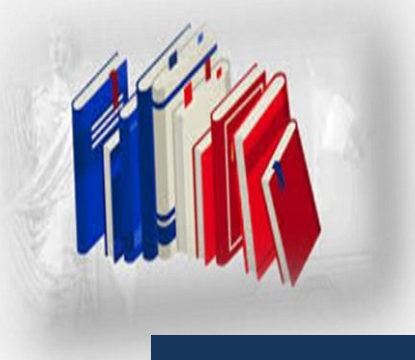
C'était un visionnaire. Malheureusement, les gouvernants de la France nel'ontpasécouté.

**Paul KLOBOUKOFF Académie du Gaullisme le 28 septembre 2026*



Livre

DE GAULLE EN FAMILLE



Mathieu GEAGEA est un historien et conférencier français né en 1984, reconnu pour ses travaux sur le général Charles de Gaulle. Il a notamment été le directeur général du Mémorial Charles de Gaulle à Colombey-les-Deux-Églises entre 2014 et 2018.



La vie privée d'un grand homme.

Charles de Gaulle parlait peu de sa vie privée. Pourtant, sa famille a joué un rôle considérable. Entre l'érudition de son père et la dévotion de sa mère, le jeune Charles hérite du sens de la discipline, de l'ordre et forge son caractère dans ses relations avec sa sœur et ses trois frères. Après son mariage et la naissance de ses trois enfants, il traversera, dans le plus grand silence, les épreuves de la vie, à commencer par la maladie de sa fille, handicapée mentale. Apparaît un personnage plus intime où le prestige cohabitait au quotidien avec la simplicité.

Durant la Seconde Guerre mondiale, tous les siens s'engagent à ses côtés pour le meilleur et pour le pire. Pendant que les uns, particulièrement son fils et ses neveux, grossissent les rangs des Français libres, d'autres seront arrêtés. Sa nièce, Geneviève, connaîtra la déportation. En abordant les rapports entretenus par ce géant avec ses parents, oncles, tantes, cousins, cousines, sœur, frères, épouse, beaux-frères, belles-sœurs, enfants, neveux, nièces et petits-enfants, c'est un autre visage de Charles de Gaulle qui se dessine.

Exposition

Exposition exceptionnelle : DE GAULLE Brique par Brique
Du 19 septembre 2026 au 31 mai 2027



Exposition – De Gaulle brique par brique

Le Conseil départemental de la Haute-Marne est heureux de vous présenter sa nouvelle exposition temporaire « De Gaulle en briques », qui sera proposée au Mémorial Charles de Gaulle à partir du 19 septembre 2026. Créée en partenariat avec Epicure Studio – Histoire en briques, cette exposition retrace les grandes étapes de la vie de Charles de Gaulle à travers des constructions originales en briques LEGO. Une approche à la fois ludique, pédagogique et familiale, pour découvrir ou redécouvrir l’Histoire sous un regard nouveau.

Événement incontournable de la Seconde guerre mondiale, l’exposition met particulièrement en lumière l’Appel du 18 Juin 1940 avant d’évoquer la Libération de Paris et la fondation de la Ve République. Après les années militaires, c’est le Président de la République qui est abordé avec des créations jusqu’à 1m60 pour retrouver la France « des années De Gaulle » et son héritage.

Pourquoi cette exposition ? Recourir aux briques de construction LEGO, c’est faire le choix fort d’une approche novatrice, ludique et accessible à tous pour retracer et comprendre la vie de Charles de Gaulle. L’exposition s’adresse à un public familial, aux passionnés d’histoire comme aux fans de construction, avec un objectif : transmettre, émouvoir et inspirer.

